

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 6 avril 2016

L'an deux mille SEIZE, le six avril, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Messieurs BAUDET, NAU, Mesdames HOCHART, BELAUD, POIROT, PIFFRE, Messieurs LEMAÎTRE, ABIVEN, Madame PASQUIER.

Absents excusés : Madame OUI FENEUIL pouvoir à Monsieur ISIDORE.
Madame CHRISTOPHE pouvoir à Monsieur JOLY.

Absents : Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Monsieur BAUDET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2016

La séance est ouverte à 18 h 30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de gestion 2015 du receveur : budget de la commune et budget du port.
2. Approbation des comptes administratifs 2015 : budget de la commune et budget du port.
3. Affectation du résultat : budget de la commune et budget du port.
4. Amortissements 2016 : budget de la commune et budget du port.
5. Vote des taux d'imposition 2016.
6. Vote des budgets 2016 : budget de la commune et budget du port.
7. Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de TAURIAC.
8. Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'animateur.
9. Emploi de vacataire.
10. Création d'un poste à temps partiel adjoint technique territorial.
11. Retrait de la commune de l'association Vinobourg.
12. Désignation de Me JOINEAU-DUMAIL comme représentant de la commune dans la requête introduite par la commune devant la CAA de Bordeaux.
13. Signature de la convention concernant les correspondants communaux.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 février 2016.

Le compte rendu de la séance du 29 février est adopté à l'unanimité.

1. **Approbation des comptes de gestion 2015 du receveur : budget de la commune et budget du port.**

Après s'être fait présenter

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2015,
- les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes,

- les bordereaux de mandats,
- les comptes de gestion dressés par Monsieur SARRAZIN, receveur (Budget Principal, Port de Plaisance) accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celle de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés – budget principal, Port de Plaisance – pour l'exercice 2015, par Monsieur SARRAZIN, Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation des comptes administratifs 2015 : budget de la commune et budget du port.

BUDGET PRINCIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISIDORE, M. le maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

DECIDE PAR

12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		176 512.49		54 218.73		230 731.22
Opérations de l'exercice	1 937 629.91	2 151 953.71	831 372.28	723 221.91	2 769 002.19	2 875 175.62
TOTAUX	1 937 629.91	2 328 466.20	831 372.28	777 440.64	2 769 002.19	3 105 906.84
Résultats de clôture		390 836.29	53 931.64			336 904.65
Restes à réaliser			120 376.00	160 464.00	120 376.00	160 464.00
TOTAUX CUMULES	1 937 629.91	2 328 466.20	951 748.28	937 904.64	2 889 378.19	3 266 370.84
Résultats définitifs		390 836.29	13 843.64			376 992.65

Art 2 : De constater, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Art 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 6 avril 2016

Art 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET ANNEXE

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISIDORE, M. le maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

DECIDE PAR

12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe, lequel peut se résumer ainsi

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		41 796.53		3 658.00		45 454.53
Opérations de l'exercice	17 756.92	13 969.00	11 151.50	6 902.00	28 908.42	20 871.00
TOTAUX	17 756.92	55 765.53	11 151.50	10 560.00	28 908.42	66 325.53
Résultats de clôture		38 008.61	591.50			37 417.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 756.92	55 765.53	11 151.50	10 560.00	28 908.42	66 325.53
Résultats définitifs		38 008.61	591.50			37 417.11

Art 2 : De constater, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Art 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Art 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3. Affectation du résultat : budget de la commune et budget du port.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

DECIDE Par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :
Tout d'abord concernant le budget principal, puis le budget annexe.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015		excédent	214 323.80
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2014)	excédent	excédent	176 512.49
		déficit	néant
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	390 836.29
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2015		déficit	108 150.37
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2014)		excédent	54 218.73
		déficit	
Résultat comptable d'investissement cumulé 2015		Déficit	-53 931.64
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			120 376.00
Recettes d'investissement restant à réaliser			160 464.00
Solde des restes à réaliser		excédent	40 088.00
Besoin réel de financement pour l'investir	2014+ RAR		-13 843.64
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			390 836.29
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			-13 843.64
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			376 992.65
Total	(A1)		363 149.01
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Inscription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2015	D001 solde d'exécution 2014	R001 solde d'exécution 2014
		53 931.64	
	376 992.65		1068 excédent de fonctionnement affecté
			13 843.64

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015		excédent	
		déficit	3 787.92
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2014)	excédent	excédent	41 796.53
		déficit	néant
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	38 008.61
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2015		déficit	4 249.50
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2014)		excédent	3 658.00
		déficit	
Résultat comptable d'investissement cumulé 2015		Déficit	-591.50
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			
Recettes d'investissement restant à réaliser			
Solde des restes à réaliser		déficit	0.00
Besoin réel de financement pour l'investir	2014+ RAR		-591.50
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			38 008.61
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			-591.50
en dotation complémentaire en réserve			
En excédent reporté à la section de fonctionnement			37 417.11
Total	(A1)		36 825.61
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Inscription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2015	D001 solde d'exécution 2014	R001 solde d'exécution 2014
		-591.50	
	37 417.11		1068 excédent de fonctionnement affecté
			591.50

4. Amortissements 2016 : budget de la commune et budget du port.

Concernant le budget principal, Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2016 les amortissements suivants :

- sur 2 ans les logiciels informatiques acquis par la commune soit 3 012,00 € pour 2016
- sur 5 ans les frais d'études du Plan Local d'Urbanisme approuvé et opposable soit 2 106,52 € pour 2016
- sur 5 ans le don de terrain à la CDC soit 2 327.20 € pour 2016

M. ABIVEN prend la parole et demande de quelle façon sont décidés les amortissements.

M. le maire lui indique que les inscriptions budgétaires ainsi que les durées de chaque amortissement sont proposées par les services de la trésorerie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

De reconduire les amortissements pour les montants indiqués ci-dessus

- sur 2 ans le coût d'acquisition des logiciels informatiques (recette au 28051-040, dépense au 6811-042)
- sur 5 ans les frais d'études du Plan Local d'Urbanisme approuvé et opposable (recette au 2802-040, dépense au 6811-042)
- sur 5 ans le don de terrain à la CDC (recette 2804412-040, dépense au 6811-042)

Concernant le budget annexe, « port de plaisance », Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2016 les amortissements suivants :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2016 les amortissements pour les immobilisations existantes :

- sur 40 ans les pontons soit 6 902,00 €.
- Sur 20 ans les écluses soit 288,00 €.
- Sur 10 ans le matériel soit 213,00 €.
- sur 30 ans les subventions de l'Etat et de la Région pour un montant de 3 244,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués comme ci-dessus :

- sur 40 ans les pontons (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 20 ans les écluses (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 10 ans le matériel (recette au 28188-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans pour les subventions (recette au 777-042, dépense au 13911-040 pour 2 312,00 € subvention Etat et dépense au 13912-040 pour 932,00 € subvention Région).

5. Vote des taux d'imposition 2016.

Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux de la Gironde, a adressé à Monsieur le maire un état 1259MI de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, indiquant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice budgétaire 2016.

Monsieur ISIDORE, 1^{er} adjoint, expose la situation budgétaire communale et notamment concernant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement laquelle induit une perte de recette cumulée sur plusieurs exercices budgétaires. Du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement, le produit attendu de la DGF n'est pas suffisant pour équilibrer le budget principal.

C'est pourquoi, une augmentation de 2% du taux des taxes locales est proposée à l'examen des conseillers municipaux.

Pour M. ABIVEN, il serait préférable, plutôt que d'augmenter les taux et donc les recettes, de contraindre les dépenses de fonctionnement.

M. le maire indique que ceci pourra faire l'objet du point suivant de l'ordre du jour, lors de l'examen du vote du budget.

M. le maire rajoute qu'il est toujours délicat de procéder à une augmentation des taux, mais qu'il reste nécessaire de maintenir un certain niveau d'exigence des services rendus à la population.

M. ISIDORE conclut par une présentation des manques à gagner dus à la baisse des dotations de l'Etat depuis l'exercice budgétaire 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 13 voix POUR,

1 CONTRE

0 ABSTENTION.

FIXE les taux suivants :

Taxe	Taux pour 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation	13.83 %	317 260 €
Taxe foncière (bâti)	27.28 %	474 399 €
Taxe foncière (non bâti)	55.06 %	49 609 €

6. Vote des budgets 2016 : budget de la commune et budget du port.

Monsieur le maire propose que, compte tenu

- ♦ Des résultats constatés de l'exercice 2015 pour le budget principal, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- ♦ Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté les budgets 2016 ainsi

Budget principal,

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	proposition 2016	Chapitre	Libellé	proposition 2016
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	376 992.65 €
011	Charges à caractère général	694 168.00 €	70	Vente de produits	262 300.00 €
012	Charges de personnel	1 043 416.65 €	73	Impôts et taxes	1 111 158.35 €
65	Charges de gestion courante	311 683.00 €	74	Dotations, participations	658 605.00 €
66	Charges financières	17 273.63 €	75	Autres produits de gestion courante	35 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €	76	Produits financiers	- €
022	Dépenses imprévues	42 987.00 €	77	Produits exceptionnels	1 950.00 €
023	Virement à la section d'investissement	354 432.00 €	013	Atténuation de charge	32 400.00 €
068	dotation aux amortissements	7 445.72 €	078		
		2 478 406.00 €			2 478 406.00 €

Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	proposition 2016	Chapitre	Libellé	proposition 2016
RAR		120 376.00 €			160 464.00 €
20	Immobilisation incorporelles	35 000.00 €	001	Solde d'exécution reporté	
21	Immobilisation corporelles	911 315.69 €	021	Virement de la section de fonctionnement	354 432.00 €
O20	Dépenses imprévues	- €	10	Dotations et fonds propres	119 001.64 €
16	Remboursements d'emprunts	67 563.67 €	1068	Excédent de fonctionnement	13 843.64 €
			13	Subventions d'investissement	233 000.00 €
103	plan de relance	50 000.00 €	28	Pdt des cessions	7 445.72 €
001	Solde d'exécution reporté	53 931.64 €	16	emprunt	350 000.00 €
192		- €	28		
		1 238 187.00 €			1 238 187.00 €

Le conseil municipal
 PAR 13 voix POUR et 1 voix CONTRE
 Se prononce en faveur du présent budget principal pour l'exercice 2016.

Budget annexe,

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	voté 2016	Chapitre	Libellé	voté 2016
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	37 417.11 €
011	Charges à caractère général	18 188.01 €	70	Vente de produits	12 000.00 €
012	Charges de personnel	7 000.00 €	774		32 244.89 €
65	Charges de gestion courante	412.49 €	77	Produits exceptionnels	3 244.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €			
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement	50 902.50 €			
068	dotation aux amortissements	7 403.00 €			
		84 906.00 €			84 906.00 €

Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	 voté 2016	Chapitre	Libellé	 voté 2016
RAR					
RAR					
20	Immobilisation incorporelles	- €	001	Solde d'exécution reporté	
21	Immobilisation corporelles	55 061.50 €	021	Virement de la section de fonctionnement	50 902.50 €
O20	Dépenses imprévues	- €	1068		591.50 €
001	Solde d'exécution reporté	591.50 €	28	Pdt des cessions	7 403.00 €
192		3 244.00 €			
		58 897.00 €			58 897.00 €

Le conseil municipal

A l'unanimité

Se prononce en faveur du présent budget annexe pour l'exercice 2016.

7. Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de TAURIAC.

M. le maire expose aux membres du conseil, le projet de Convention Aménagement Bourg de la commune de TAURIAC.

Celui-ci ayant des incidences sur une partie de la voirie du domaine communal, une participation financière communale est demandée pour la section concernant le territoire bourquais.

M. le maire indique que dans un souci de solidarité communale, il est opportun d'apporter une contribution financière à un projet d'investissement porté par une commune limitrophe et ayant un impact sur le territoire bourquais,

Il précise que cette participation équivaldrait à environ 9% du projet global et comporterait une tranche ferme et une tranche optionnelle.

M. ABIVEN indique qu'il souhaite voter contre ce projet puisque celui-ci n'a pas été étudié en commission. Il estime ne pas pouvoir s'engager sur une dépense incertaine.

Dès lors, Monsieur le maire propose d'accepter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liant les communes de TAURIAC et de Bourg

Le conseil municipal, par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de BOURG et la commune de TAURIAC pour la réalisation de travaux de voirie et de sécurisation d'un carrefour.

8. Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'animateur.

M. le maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint animation 2^{ème} classe permanent à temps non complet (28.25 heures hebdomadaires) afin d'améliorer le service de surveillance de la pause méridienne.

M. NAU, Adjoint au maire en charge des affaires scolaires indique que cette démarche va dans le sens d'une amélioration de service de surveillance de la pause méridienne et fait suite au diagnostic réalisé lequel a révélé certaines insuffisances.

Après avoir entendu les explications complémentaires et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité

- De porter, à compter du 1^{er} mai 2016, de 28.25 heures à 31 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint animation 2^{ème} classe, soit une augmentation de 9%.

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

9. Emploi de vacataire.

Monsieur le maire, expose aux membres du conseil municipal que le service urbanisme nécessite un approfondissement de ses connaissances concernant l'articulation du PLU communal. Il est donc nécessaire de recruter un agent vacataire, qui assurera cette formation.

Celle-ci se déroulera sous la forme d'une demi-journée (3 heures) et pourra être complétée le cas échéant d'une seconde demi-journée (3 heures) si nécessaire.

Les demi-journées seront fixées librement.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de créer 1 emploi de vacataire pour la durée et la mission prévue.

Il propose de fixer le montant brut horaire de la vacation à 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un emploi de vacataire pour une demi-journée et une seconde optionnelle.
- approuve le montant de la rémunération à hauteur de 20 € brut de l'heure.
- dit que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations sont inscrits au Budget primitif 2016.
- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

10. Création d'un poste à temps partiel adjoint technique territorial.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de procéder à l'entretien des locaux communaux, il convient de renforcer les effectifs du service technique

M. le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet soit 21/35èmes pour les services techniques à compter du 1^{er} juin 2016.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 6 avril 2016

contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil.

Sur ce point, M. ABIVEN précise qu'il souhaiterait disposer d'un tableau des effectifs mis à jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

A l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Au registre sont les signatures.

11. Retrait de la commune de l'association Vinobourg.

M. le maire expose aux membres du conseil municipal les objectifs poursuivis par l'association Vinobourg dont est membre de droit la commune de Bourg.

Il indique par ailleurs que cette association dont le but est de promouvoir les opérations en lien avec l'œnotourisme est désormais peu active du fait des actions menées par l'Office du tourisme ou la Maison des Vins.

Considérant la faible activité de cette association,

Considérant la volonté exprimée par ladite association de procéder à sa suppression,

Le conseil municipal

A l'unanimité,

DECIDE :

- De procéder au retrait de la commune de cette association

12. Désignation de Me JOINEAU-DUMAIL comme représentant de la commune dans la requête introduite par la commune devant la CAA de Bordeaux.

Par lettre en date du 11 février 2016, M. le greffier en chef du tribunal administratif de BORDEAUX a transmis à la commune de Bourg l'expédition du jugement en date du 11 février 2016 rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux

Par ce jugement, le Tribunal Administratif rejette la requête formulée par la commune de Bourg visant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 valant approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain sur le territoire communal.

M. le maire propose de faire appel du jugement concerné devant la Cour Administratif d'Appel de Bordeaux et demande que soit désignée Me Joineau-Dumail comme avocat.

Le conseil municipal,

Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE

- D'autoriser M. le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée;
- De désigner comme avocat Maître Joineau-Dumail pour défendre les intérêts de la commune devant la CAA de Bordeaux.

13. Signature de la convention concernant les correspondants communaux.

M. le maire indique que dans un souci de bonne gestion des affaires communales, la commune peut être amenée à faire appel aux services de collaborateurs occasionnels et bénévoles, Il précise qu'il apparaît opportun de formaliser cette collaboration en fixant les droits et obligations des parties concernées notamment dans le cadre de leurs participations aux services bibliothèques et musée,

Par ailleurs, il rappelle la volonté communale de mettre en place également un service de correspondants communaux formé d'administrés bénévoles.

Il propose donc que lui soit donné l'autorisation de procéder à la signature des dites conventions dont celles concernant les correspondants communaux.

M. ABIVEN émet des doutes quant au cadre légal donné à la convention concernant les correspondants communaux laquelle ne correspond pas, selon lui, au concept de collaborateur occasionnel du service public. Il estime que cette délibération en l'état pourrait être retoquée par les services préfectoraux.

Le conseil municipal, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention concernant les collaborateurs occasionnels dont celle pour les correspondants communaux.

DIT que ladite convention sera annexée à la présente délibération.

Questions diverses

Mme GRILLET rappelle la tenue de la Frappadingue le Dimanche 17 avril et de la manifestation « Halte à Bourg » le 16 avril.

Concernant la Frappadingue, M. le maire rencontrera les organisateurs prochainement afin de fixer les modalités d'organisation. Il précise par ailleurs que « la soirée des frappés » est maintenue.

Mme PASQUIER indique qu'un nom pourrait être donné à l'école communale. A ce propos les recherches se poursuivent.

Mme HOCHART propose le nom de l'écrivain Pierre BENOIT.

Mme PIFFRE demande si l'école possède un nom actuellement et si la démarche consiste à changer de nom ou à en donner un.

M. le maire précise que ni l'école primaire, ni l'école maternelle ne sont actuellement nommées.

M. BAUDET fait un point sur les travaux menés par une association d'insertion par l'activité économique laquelle est intervenue sur les berges. Il précise que le travail a donné entière satisfaction.

Il indique également que les jeux de l'Esconge ont été déposés.

Sur ce point, Mme HOCHART précise que les jeux commandés ont été livrés en partie, le reste devant arriver au mois de mai.

Il est indiqué que le concours des villages fleuris traditionnellement organisé par le Conseil départemental sera désormais du ressort du CAUE.

M. le maire fait état du passage prochain du petit train, pendant la période estivale, sur la commune de Bourg, lequel ne se fera pas dans la citadelle mais sur un tracé qu'il reste à déterminer.

M. le maire informe les conseillers que le SIAEPA devrait s'engager dans une démarche de changement des canalisations d'eau potable sur la commune au début de l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. Approbation des comptes de gestion 2015 du receveur : budget de la commune et budget du port.
2. Approbation des comptes administratifs 2015 : budget de la commune et budget du port.
3. Affectation du résultat : budget de la commune et budget du port.
4. Amortissements 2016 : budget de la commune et budget du port.
5. Vote des taux d'imposition 2016.
6. Vote des budgets 2016 : budget de la commune et budget du port.
7. Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de TAURIAC.
8. Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'animateur.
9. Emploi de vacataire.
10. Création d'un poste à temps partiel adjoint technique territorial.
11. Retrait de la commune de l'association Vinobourg.
12. Désignation de Me JOINEAU-DUMAIL comme représentant de la commune dans la requête introduite par la commune devant la CAA de Bordeaux.
13. Signature de la convention concernant les correspondants communaux.

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
PIFFRE Corinne	
LEMAÎTRE Sébastien	

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 6 avril 2016

MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	